



## Divulgation de secret bancaire de société

-----  
Par wael41488

Bonjour,

Nous sommes une société de restauration rapide, avons entamé des négociations avec un centre commercial pour l'ouverture d'un deuxième restaurant.

Les négociations avancent bien jusqu'à ce que le bailleur, je cite : "émet un doute sur la solidité financière de l'enseigne au vu d'un suivi par le service contentieux de la Banque XXXX "

Cette information peut tout simplement faire peur au bailleur et annuler l'opportunité

Ne s'agit-il pas d'une information secrète entre nous et cette banque ? La banque a-t-elle le droit de divulguer une information de la sorte ?

Cordialement

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Peut-être mais il faudrait être sûr que c'est la banque qui a failli à son devoir de discrétion. Si l'information a été apportée au bailleur par le greffe du tribunal de commerce ou des réseaux sociaux, la banque n'y est pour rien.